

# AVIS DE L'OCRCVM

## **Avis sur les Règles Note d'orientation**

Règles pour les courtiers membres

*Destinataires à l'interne:*  
Affaires juridiques et conformité  
Comptabilité réglementaire  
Crédit  
Détail  
Haute direction  
Opérations  
Pupitre de négociation  
Vérification interne

*Personne-ressource :*

Mindy Kwok

Analyste de l'information, Politique de  
réglementation des membres

416.943.6979

mkwok@iiroc.ca

**08-0094**

**Le 19 septembre 2008**

## **Liste des bourses et des associations reconnues pour déterminer les entités admissibles à titre d'entités réglementées**

Vous trouverez ci-joint une version révisée de la liste des bourses et des associations reconnues qui satisfont aux critères prévus dans la définition d'« entités réglementées » figurant dans les directives générales et définitions des Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes (Formulaire 1). La mise à jour comprend maintenant :

- Copenhague Stock Exchange (Danemark)
- Stockholm Stock Exchange (Suède)

La présente liste remplace la liste antérieure, publiée dans l'Avis sur les Règles 08-0055 de l'OCRCVM le 6 août 2008, et entre en vigueur immédiatement.



## **Règles pour les courtiers membres de l'OCRCVM visées dans le présent avis**

- Formulaire 1, Directives générales et définitions, définition du terme « entités réglementées »

[Liste des bourses et des associations reconnues pour déterminer les entités admissibles à titre d'entités réglementées](#)